



Vente d'un bien immobilier

Par **srig**, le **05/05/2010 à 10:04**

Bonjour,
Mon mari a hérité une maison de campagne avec son frère et sa soeur.
Mon mari souhaite racheter la part de sa soeur et son frère pour acquérir le bien.
Sa soeur dit refuser de lui vendre pour le vendre à une personne extérieure à la famille (non trouvée à ce jour).
A t'elle le droit de lui refuser d'acquérir cette maison ?

Par **fabienne034**, le **05/05/2010 à 10:08**

bonjour,
la réponse est non, il peut faire une offre chez le notaire chargé de la succession
il peut signer un compromis de vente d'achat total de la maison avec ses frères et sœurs et ensuite devant le notaire déduire le montant de sa part
pour tout savoir sur le compromis de vente: <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>